



PI 5059 - Ppl 4540  
Dépôt : M. Ben Fayot  
17.07.2003

5

**MOTION**

**La Chambre des Députés**

- considérant que le projet de loi 5059 intégrera l'Institut Supérieur de Technologie dans la future Université du Luxembourg
- considérant que le diplôme d'ingénieur industriel, dont la formation a été étendue à 4 années par la loi de 1996, sera ainsi aboli
- considérant cependant l'intérêt de ce diplôme

**regrette** la disparition du diplôme d'ingénieur industriel et

**invite le Gouvernement**

- à prévoir la possibilité, après l'obtention du bachelor d'engineering dans la filière professionnalisante (3 années), d'un prolongement des études (1 année) pour obtenir le diplôme d'ingénieur industriel.

DELVAUX STEHRES

Kueber T.

S. Wollfart

J.-P. Klein